

Message aux parents des enfants de Puilboreau

Madame, Monsieur,

Depuis la décision du confinement par notre Président, Monsieur Macron, en date du 15 mars 2020, nous tenions à vous faire un bref retour de l'organisation mise en place dans les écoles de Puilboreau.

Nous assurons avec l'éducation nationale la continuité du service afin d'accueillir les enfants des familles pouvant bénéficier d'un mode de garde exceptionnel conformément aux dispositions réglementaires (personnel soignant et professions prioritaires).

Nous accueillons donc, pour l'instant, au maximum 9 enfants, de 3 à 11 ans, pendant le temps scolaire et l'accueil périscolaire. Les enfants sont regroupés dans une partie des locaux de l'école maternelle. Un enseignant de la maternelle et de l'élémentaire est présent chaque jour à tour de rôle.

Deux ATSEM sont présentes également pour assurer une présence auprès des enfants et la désinfection bi-journalière des locaux.

Les parents fournissent les déjeuners aux enfants, avec possibilité de les réchauffer.

Les animateurs interviennent par binôme tous les jours de 7h30 à 19h (hors temps scolaire) en fonction des présences des enfants.

L'école élémentaire est fermée après une désinfection totale.

Le 20 avril, vont débuter les vacances scolaires de notre région. Pour cela, la municipalité de Puilboreau s'adapte et met en place le nécessaire pour accueillir les enfants, des seules familles pouvant bénéficier de cette garde exceptionnelle, dans de bonnes conditions.

Les enfants des personnels soignants et des professions prioritaires, seront donc accueillis au centre de loisirs, au rez-de-chaussée. Les horaires restent identiques à savoir de 7h30 à 19h du lundi au vendredi, (fermé les weekends et les jours fériés).

Les conditions seront les mêmes qu'actuellement c'est à dire :

- respect des gestes barrières
- désinfection bi-journalière
- déjeuners fournis par les parents, possibilité de réchauffer
- gouters fournis par le centre

Afin d'organiser au mieux l'accueil de vos enfants durant les vacances scolaires d'avril, je vous invite à les inscrire auprès de la **Direction de l'Île aux Enfants au 06 30 90 87 02 avant le vendredi 10 avril 2020.**

Nous vous communiquons ci-dessous la liste des professionnels indispensables à la gestion de crise pouvant bénéficier d'un mode de garde exceptionnel (*mise à jour du 29 mars 2020*)

Les personnels concernés sont :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- les gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise.
- les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique. *

* Les services en charge de la protection de l'enfance concernés sont les services d'aide sociale à l'enfance (ASE) et de protection maternelle et infantile (PMI) des conseils départementaux ainsi que les pouponnières ou maisons d'enfants à caractère social (MECS), les services d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et les services de prévention spécialisée. Les professionnels relevant de ces structures éligibles au dispositif sont les suivants : travailleurs sociaux (assistants sociaux, les éducateurs spécialisés et les moniteurs éducateurs), techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.

Cette liste est susceptible d'être réévaluée en fonction de l'évolution de la situation.

En période de crise comme celle que nous traversons, nous vous souhaitons bon courage et espérons vous revoir bientôt.

Nous avons une pensée pour tous ceux qui sont contraint de travailler en prenant des risques.

Restons unis et solidaires.

Sabine GERVAIS
Conseillère Municipale Déléguée
A l'enfance, la Jeunesse et la Vie Scolaire